

Objet : Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation organisée par une association

Le Maire de la Commune de Moulton-Chicheboville,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 3321-1, L 3334-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2018 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados,

Considérant que toute ouverture de débit de boissons établie à l'occasion d'une manifestation organisée par une association est subordonnée à l'autorisation préalable du maire ;

Considérant la demande en date du 28 août 2019 formulée par Monsieur Joël LEDRU domicilié 28 rue du clos Neuf, 14540 Soliers, agissant en qualité de Président de l'association Moulton Animations, à l'occasion de l'organisation par cette dernière d'un vide dressing.

ARRÊTE

Article 1^{er}. - À l'occasion d'un vide dressing organisé par l'association Moulton Animations, qui aura lieu au salle des fêtes de Moulton, place Mountbaten le 8 septembre 2019 à partir de 8h jusqu'à 18h, Monsieur Joël LEDRU domicilié 28 rue du clos Neuf, 14540 Soliers, agissant en qualité de Président, de ladite association, est autorisé à mettre en vente des boissons sans alcool (eaux minérales ou gazeifiées, café, chocolat, thé, jus de fruits ou de légumes non fermentés, etc.) et des boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, etc)

Article 2. - Cette autorisation est accordée dans la limite de cinq autorisations par an.

Article 3. - La réglementation relative aux débits permanents reste applicable notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture.

Article 4. - La méconnaissance du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois.

Article 5. - Monsieur le Maire de Moulton-Chicheboville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et communiqué à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Moulton, Monsieur le chef de Corps du centre de secours d'Argences.

Fait à Moulton-Chicheboville, le 31 août 2019.

Matthieu PICHON
Maire adjoint



6.1 Police Municipale

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Numéro de Siret ou d'enregistrement en Préfecture..... W 142 005 231

Je soussigné(e)..... LE DRU JOEL PRESIDENT

(NOM, Prénoms, qualité)

Nom de l'association..... MOULT ANIMATIONS

Domicile..... 28 Rue du Clos neuf 14540 SOAERS

Sollicite de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire.

Du 3^{ème} groupe

eaux minérales ou gazéifiées, café, chocolat, thé, jus de fruits ou de légumes non fermentés, etc.
boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, etc.

à..... SALUE DES FETES MOULT

(désignation exacte de l'emplacement n° et adresse)

Du 08/09 à 8 heure(s) au 08/09 à 19 heure(s)

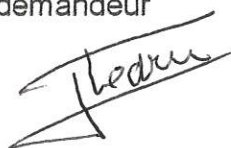
A l'occasion de..... VIDE DRESSING

(indiquez le motif : foire, fête, vente de charité, etc....)

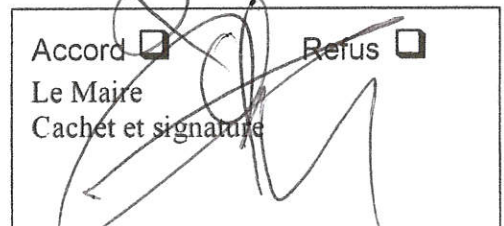
Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes respectueux sentiments.

Le 28 Aout 19.....

Signature du demandeur



| | |
|--|--------------------------------|
| Accord <input checked="" type="checkbox"/> | Refus <input type="checkbox"/> |
| Le Maire | |
| Cachet et signature | |



A noter :

- La vente de seules boissons non alcoolisées n'est pas soumise à autorisation.
- La durée de l'exploitation du débit de boissons est limitée à celle de la manifestation, à l'occasion de laquelle il est ouvert.
- Le remplissage de ce formulaire ne vaut pas autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire.
- Votre demande sera instruite, une fois le dossier complet, à partir des éléments remplis, conformément aux dispositions du Code de la santé publique.
- Si votre demande est acceptée, l'arrêté d'autorisation vous sera notifié à l'adresse indiquée sur ce formulaire